

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Commission permanente sur l'examen des contrats

Présidence

Dominic Perri

Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

Paola Hawa

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Valérie Patreau

Arrondissement d'Outremont

Membres

Caroline Braun

Arrondissement d'Outremont

Julie Brisebois

Village de Senneville

Daphney Colin

Arrondissement de Rivière-des-
Prairies– Pointe-aux-Trembles

Nathalie Goulet

Arrondissement d'Ahuntsic–
Cartierville

Julien Henault-Ratelle

Arrondissement de Mercier–
Hochelaga-Maisonneuve

Enrique Machado

Arrondissement de Verdun

Peter McQueen

Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

Sylvain Ouellet

Arrondissement de Villeray– Saint-
Michel–Parc-Extension

Le 19 décembre 2024

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE249897003

Accorder un contrat à Groupe AXOR INC. pour les services professionnels de gérance des travaux de construction des lots 4, 5, 6 et 8a du Projet Désinfection et de mise en service de l'usine d'ozonation. Station d'épuration des eaux usées Jean-R. - Marcotte pour une période de cinq (5) ans avec la possibilité de deux (2) périodes de prolongation de douze (12) mois chacune. Dépense totale 28 036 149,30 \$, taxes incluses (Contrat: 25 839 768,94 \$ + Contingences: 2 196 380,36 \$) - Appel d'offres public 24-20581 (4 soumissionnaires)

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007)* et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008)*.

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE249897003

Accorder un contrat à Groupe AXOR INC. pour les services professionnels de gérance des travaux de construction des lots 4, 5, 6 et 8a du Projet Désinfection et de mise en service de l'usine d'ozonation. Station d'épuration des eaux usées Jean-R. - Marcotte pour une période de cinq (5) ans avec la possibilité de deux (2) périodes de prolongation de douze (12) mois chacune. Dépense totale 28 036 149,30 \$, taxes incluses (Contrat: 25 839 768,94 \$ + Contingences: 2 196 380,36 \$) - Appel d'offres public 24-20581 (4 soumissionnaires)

À sa séance du 27 novembre 2024, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- Contrat de plus de 20 M\$

Le 4 décembre 2024, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence. Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'eau ont expliqué que les travaux de construction des lots 1, 2 et 3, pour le projet d'usine d'ozonation, sont complétés. Les contrats pour les lots 4, 5 et 6 ont été octroyés et l'ordre de débiter les travaux a été donné en novembre et décembre, ils doivent donc commencer en 2025.

Il est important de savoir que la Ville est maître d'œuvre pour ce chantier. Cela signifie qu'elle doit assumer le rôle de coordination entre les divers intervenants, faire le suivi de chantier et assurer le respect des normes de sécurité sur le chantier. Pour ce faire, la Ville veut s'adjoindre des services d'une firme pour la gérance des travaux de construction des lots 4, 5, 6 et 8a et pour la mise en service du projet. Le contrat comprend, sans s'y restreindre, le suivi et le respect du budget des lots de construction 4, 5 et 6; la planification et la coordination interlots avec les trois entrepreneurs; la

gestion des aspects logistiques d'approvisionnements des équipements qui proviennent de divers endroits à travers le Canada et les États-Unis; ainsi que l'organisation et la coordination des activités de mise en service.

Avant de s'attarder aux résultats de l'appel d'offres, publié du 28 août au 22 octobre 2024, les représentants ont tenu à préciser que le Service a lancé un appel d'intérêt afin de connaître les principaux enjeux au contrat et procéder à des ajustements au besoin. Cette démarche semble avoir porté fruit, car la Ville a reçu cinq soumissions, dont l'une s'est avérée non conforme. Quant aux résultats, Groupe AXOR inc. a déposé la meilleure offre, laquelle présente un écart de 11,70 % avec l'estimation et de 5,31 % avec le deuxième plus bas soumissionnaire. L'écart avec l'estimation serait attribuable aux conditions du marché et des taux à la hausse pour certaines ressources spécialisées, comme les agents de prévention, car ils sont plus difficiles à combler.

Enfin, les invités ont indiqué que le contrat présentait certains enjeux. En effet, l'ordre de débiter les travaux pour les lots 4,5 et 6 ayant été donné, tout report entraînerait des risques sur le suivi des échéanciers, sur la logistique entourant la livraison des équipements ainsi que sur le respect des obligations en matière de santé et de sécurité. Le Service a conclu en recommandant de poursuivre le processus d'octroi avec la firme Groupe AXOR pour permettre la bonne gérance de construction des lots 4, 5, 6 et 8a et de la mise en service de l'usine d'ozonation.

Au terme de la présentation, les commissaires ont questionné les invités sur l'expérience de Groupe AXOR en gestion de grands chantier et sur la note intérimaire qu'elle a obtenu, qui est de 74,2 %, alors que la note de passage des de 70 %. Les responsables ont expliqué que les exigences dans l'appel d'offres étaient très élevées et que les firmes doivent répondre à de nombreux critères, dont certains sont en lien avec l'expérience pour des projets d'envergures et celle des personnes clés au contrat. Le comité a estimé que la firme adjudicatrice répondait à tous ces critères.

Des clarifications ont également été demandées au sujet de l'estimation et des écarts. Comme l'ont précisé les représentants, l'estimation a été réalisée à l'interne, d'après des contrats de gérance passés et les taux ont été revus à la hausse, car les critères sont plus élevés pour ce contrat. Pour ce qui est de l'écart, certes certains taux horaires déposés par la firme étaient plus élevés que l'historique, mais il faut aussi dire que le contrat s'étend sur une période de cinq ans. Une différence de quelques dollars de l'heure, multipliés par des milliers d'heures, l'écart grimpe rapidement. Finalement, la Commission a voulu savoir si les équipements seront testés avant leur installation. Le Service a répondu par l'affirmative, tous les gos d'équipements sont testés en usine et sur place pour assurer leur bon fonctionnement avant la mise en service.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'eau, Direction des projets majeurs, Division conception pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de plus de 20 M\$*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE249897003 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.